

Procès-verbal
Conseil d'administration
Lundi 8 juin 2015

Site internet du Conseil de développement

L'an deux mil quinze, le 8 juin, les membres du Conseil d'administration du Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ont été sollicités par mail concernant le projet de délibération pour la réalisation d'une prestation sur le site internet de l'association.

Sept membres du Conseil d'administration ayant répondu à cette sollicitation, le Conseil a pu délibérer.

Il est rappelé :

- que les statuts de l'association adoptés le 23 juin 2010 et modifiés le 2 mars 2013 prévoient que « Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association » ;

- que l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2015 a régulièrement désigné les neuf membres du Conseil d'administration ;

- la nécessité de réaliser la migration du système de gestion du contenu (CMS) du site internet de l'association vers sa version la plus récente

- l'opportunité qu'offre cette migration pour une refonte de l'organisation générale du site internet. Pour cela, un questionnaire est diffusé au sein de l'association afin que la nouvelle version du site internet corresponde au plus près aux attentes des membres.

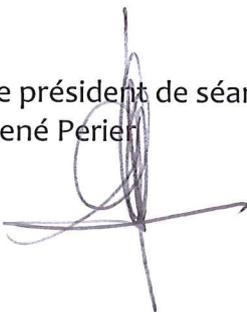
- la réception du devis de la société Paradoxe, représentée par Amandine Charpentier, qui propose ses services, pour un montant de 590 € TTC, afin de réaliser la migration du CMS et d'accompagne l'association pour la réorganisation du site internet. De plus, il est noté que cette société travaille pour la promotion des logiciels libres.

Délibération :

Le Conseil d'administration autorise la réalisation de cette prestation par la société Paradoxe.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par deux membres du Conseil d'administration.

Le président de séance
René Perier



Le secrétaire de séance
Nicole Trevet

